

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1585

Artikel: Armée et ordre public : quand les soldats font la police
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand les soldats font la police

Une étude récente fait le point sur l'utilisation des troupes suisses dans le maintien de l'ordre public. Sur fond de fédéralisme, parfois litigieux, c'est la légitimité de son intervention qui est soulevée.

Les tâches de service d'ordre confiées à l'armée ont mauvaise presse. Même si elles s'estompent dans les lointains de l'histoire, les confrontations de la grève générale de 1918 à Zurich et les treize morts du 9 novembre 1932 à Genève font partie du patrimoine de la gauche helvétique. Étrangement, si ces événements sont bien documentés, aucune étude d'ensemble sur les utilisations de l'armée dans des opérations de maintien de l'ordre n'avait été entreprise jusqu'à la parution de l'ouvrage de Pálvi Conca-Pulli.

Le recours au service d'ordre de l'armée fut fréquent dans l'Entre-deux-guerres. Il disparut ensuite pour réapparaître récemment sous d'autres formes bien sûr. On l'a vu lors du G8 ou de la protection du Forum de Davos (cf. page ci-contre). Il ne s'agit plus de mettre l'armée en face des manifestants, mais les ambiguïtés sont les mêmes à septante-cinq ans d'intervalle. La répartition des responsabilités entre les cantons et la Confédération est toujours aussi délicate et la tentation de chacun à rejeter les fautes sur l'autre toujours présente.

La période la plus tendue s'étend de 1927 à 1934. La violence est présente dans

les manifestations, les gouvernements cantonaux redoutent des tentatives d'insurrection et l'appel à l'armée est souvent lancé, ce qui pose un gros problème juridique. Si le Conseil fédéral décrète qu'une troupe est en «service actif», cela sous-entend une mobilisation partielle et une responsabilité exclusive du gouvernement. Or les cantons veulent rester maîtres du jeu. Les militaires, eux, sont avant tout prudents. Ils n'ont aucune envie d'intervenir avec de faibles effectifs sous une responsabilité cantonale. C'est pourtant ce qui se produira systématiquement et qui conduira au drame de Genève.

Des troupes sans expérience

La Confédération décide de mettre des troupes à disposition lorsque les cantons le demandent, mais ceux-ci restent responsables de l'exécution des opérations, scénario qui n'est prévu nulle part ni dans la Constitution ni dans la loi. Mais ces unités sont toujours en petit nombre et composées de soldats sans expérience souvent issues directement des écoles de recrue. Bien entendu, la coordination s'effectue mal avec l'autorité cantonale. Les policiers sont peu nombreux et ils n'ont

aucune formation leur permettant d'affronter des manifestants.

Par contre, la Constitution autorise les cantons à mobiliser leurs troupes. A l'époque, les unités militaires sont organisées selon une base cantonale. Ainsi, en 1927 à Genève, un régiment d'infanterie fut mis de piquet par le Conseil d'Etat, mais n'eut pas à intervenir à la suite d'une manifestation qui se termina par une bagarre en règle avec la police. Cette possibilité fut peu utilisée. A l'évidence, il était plus commode pour les cantons de maintenir le flou sur la répartition des responsabilités.

L'intérêt de l'étude de Pálvi Conca-Pulli est de nous montrer que dans cette période réellement troublée, ce n'est pas l'armée qui joua les va-t-en-guerre, elle resta très prudente, de même que le Conseil fédéral qui freina toujours tant bien que mal, mais plutôt les cantons qui jouaient volontiers les fier-à-bras sans en avoir ni les compétences, ni les moyens. Toute ressemblance avec certains événements de juin 2003 est bien sûr l'effet du hasard. *jg*

Pálvi Conca-Pulli, *Soldats au service de l'ordre public*, Cahiers de l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, n°8, 2003.

A contrario

L'amour du savoir bien formulé

Revue éditée par un groupe de chercheurs de l'Université de Lausanne, *a contrario* milite pour des études interdisciplinaires et «indisciplinées» en sciences humaines. Elle explore les points de contact entre la recherche et la société. La réflexion doit aboutir à la confrontation avec les pratiques concrètes des individus et des institutions. C'est là sa dimension éthique.

L'écriture occupe une place centrale. Giuseppe Merrone, l'un des membres du comité éditorial, souligne la nécessité de s'affranchir du langage un peu figé des milieux universitaires et d'expérimenter toutes les possibilités narratives. La confrontation avec la forme marque l'essor de la pensée. On gagne ainsi en lisibilité, avec l'espoir d'atteindre des publics variés.

En dehors des tutelles académiques, *a contrario* respire l'air du large. Pas de particularisme vaudois ou romand, mais l'ambition d'accéder aux réseaux internationaux malgré la précarité financière; tout le contraire de la presse scientifique anglo-saxonne, par exemple, dominée par de grands groupes éditoriaux qui l'ont transformée en une affaire lucrative.

Avec le soutien des éditions *Antipodes* - actives dans le domaine des sciences sociales - *a contrario* veut nouer des liens entre les approches scientifiques et la littérature, examiner les questions économiques et de civilisations qui tourmentent les territoires et les époques. *md*

www.unil.ch/acontrario
www.antipodes.ch